

PROCÈS-VERBAL

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Date de la séance :	22 mai 2023
Date de convocation :	12 mai 2023
Nombre de conseillers en exercice :	25
Nombre de présents :	19
Nombre de votants :	22

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Brigitte LOPEZ à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Edouard DETAILLE à M. Francis BRONNAZ.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 24 avril 2023

Approuvé à l'unanimité,

Compte-rendu des décisions du maire :

D2023-010 – Fonds vert : demande de subvention rénovation éclairage bâtiments publics communaux

Délibérations et comptes rendus des commissions :

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 25 avril 2023

Etaient présents : F Bronnaz, N Brunet, MN Chevalier, I Coudray, A Le Merrer et I Vauquelin.

Etaient excusés : I Ameye, G. Barbier, S Cherrier, E Detaille, A Leroy, B Lopez.

→ **DIA**

- DIA 027 428 23 N0015 : Cession d'une habitation, 30 Rue de la République, parcelle AK 117, zone Up.
- DIA 027 428 23 N0016 : Cession d'une habitation – Dépendances 44-46 Rue du Général De Gaulle, parcelles AT 137-135-136-139, zone Up.
- DIA 027 428 23 N0017 : Cession d'un terrain, 4 Rue Roger Lefebvre, parcelle AW 175, zone Uh

- DIA 027 428 23 N0018 : Cession d'une habitation, 19 place de la mare des fossés, parcelle AL 186, zone Uh.

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.

→ Déclaration Préalable :

- DP 027 428 23 N 0032 : 6 Rue de Brionne, parcelle AV 145 – 436 m², zone Uh. Rénovation bâtiment : changement et modification des fenêtres (remplacement par des fenêtres en PVC-coloris blanc cassé). Création d'une nouvelle entrée et suppression de l'existante afin de créer une entrée indépendante. Pas de modification des surfaces.

ABF : accord

CCPN : majoration de délais

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 23 N 0033 : Route de Pont de l'Arche, parcelle AM 508 – 40 m², zone Uh. Remplacement d'un poste existant type PAC (coloris vert bouteille - hauteur 2m50, largeur 2m et sa longueur 3m50).

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 0034 : 8 route des Monts Rôtis, parcelle AR 212 – 450 m², zone Uh. Création d'une extension du garage existant en limite de propriété (extension de 3.4 m X 5.6 m soit environ 19,5 m² en parpaing- enduit ton clair – menuiseries en aluminium coloris gris anthracite avec volets roulants – pose d'un velux sur partie agrandie de la toiture côté nord - ardoises mécaniques grises – fenêtre et porte fenêtre sur le pignon de l'agrandissement 1.40 large X 2.15 m de haut), et remplacement des deux portes de garage (acier coloris gris anthracite même dimension que les précédentes).

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 0035 : Avenue Pierre Mendès France, parcelle AP 83 – 737 m², zone Uh. Remplacement d'une clôture par un mur de parpaing enduit le long de la parcelle longeant le bassin de rétention (28 m de long X 1.80 m de haut).

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 0036 : 14 Chemin Saint Célerin, parcelle AD 134 – 1025 m², zone Uai. Création d'un local sur la façade du bâtiment existant (côté atelier) ; 2 m large X 6 m de long X 3 m de haut ; en parpaings – peinture coloris ton pierre et bac acier pour la toiture Ral 5008.

CCPN : Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 0037 : 1 rue des Martyrs de la Résistance, parcelle AD 101 – 195 m², zone Uh. Modification de la clôture + installation d'un portail. La clôture mesurera 1.53 sur le soubassement existant en pierre et sera de métal (treillis soudé) couleur gris anthracite en composite (lames occultantes), le portail mesurera 1.70m en aluminium et de couleur gris anthracite.

CCPN : demande de pièces complémentaires

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 0038 : 22 rue des Remparts, parcelle AV 29 – 1323 m², zone Uh. Travaux de rénovation sur construction existante. Changement des menuiseries (sauf celle du pignon sur le côté sud), en bois, coloris blanc cassé. Nouvelle porte de garage motorisée,

coloris blanc cassé. Dépose de l'allège sous une fenêtre côté Ouest pour création d'une porte fenêtre et d'un perron de 1.50 m de large. Dépose de la cheminée côté Est. Nettoyage haute pression des façades + fongicide, brossage et remise en peinture des sous faces de toiture.

ABF : accord

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 0039 : 22 rue des bruyères, parcelles AB 25-28 / 1457 m², zone Uh. Division de terrain en vue d'une construction. L'accès au lot A (non construit en limite de propriété avec les parcelles AB 26 et AB 27) se fera par la rue St Nicolas alors que l'accès au lot B (habitation déjà existante) se fera par la pointe de la parcelle du côté du lot C (en pointe : lot à céder à la commune pour la mise en sécurité du carrefour entre la rue des Bruyères et la rue St Nicolas).

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 0040 : 16 A rue de Sainte Colombe, parcelle AR 177 / 1526 m², zone Uh. Installation d'une pergola bioclimatique en aluminium avec des lames extérieures coloris blanc, sur le côté de l'habitation (3.8 m de large X 6.044m de long). Evacuation des eaux de pluie dans les poteaux sur la terrasse.

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable

→ **Permis de construire (PC) :**

- PC 027 428 22 N 0007 : 2 rue des Monts Rôtis, parcelle AR 190 de 638 m² de superficie, zone Uh, création maison individuelle 106,24 m² emprise au sol sur un rez de chaussée avec comble perdu sans plancher et garage intégré (soit environ 17% de la surface du terrain). Accès au terrain par une voie interne au lotissement avec une entrée charretière non close. Hauteur de la construction au faîtage : 6.62 m ; Pente de toit de 40° ; couverture en tuiles terre cuite plate 20 u/m² brun vieilli ou d'ardoises. Menuiseries en PVC et aluminium coloris blanc. Volets roulants intégrés en PVC blanc. Gouttières et descentes en aluminium coloris blanc. Façades avec un enduit ton pierre de finition grattée. Implantation à 3 m de la limite séparative au Nord-Ouest et à 3.24 m de la limite séparative au Sud-Est. Deux emplacements seront réservés sur le terrain dont un dans le garage intégré à l'habitation. Portail en métal coloris vert d'une hauteur de 1.80 m. Les surfaces de terre seront plantées de 3 arbres de haute tige. Les nouvelles clôtures en limite séparatives seront constituées d'un grillage plastifié vert doublé d'une haie champêtre. Les eaux pluviales seront gérées sur la parcelle par des tranchées d'infiltration.

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable.

- PC 027 428 22 N 0008 : 11 rue de Vitot, parcelle AB 45p-47p superficie de 563 m², zone Uh, création maison individuelle et démolition d'un garage et abri sur terrain existant. Maison avec combles aménagés (3 chambres + salle de bains), 7.41 m de large X 9.10 m de long. Hauteur au faîtage : 10,77m. Implantation à 3 m ou plus des parcelles en limite séparative. Les clôtures en façade de parcelle et en limite séparative côté sud sont conservées. Pas de clôture dans l'immédiat sur les autres côtés. Couverture en ardoises artificielles coloris noir-bleuté ; pente de toit à 45° ; gouttières et descentes de toit en PVC coloris ton sable. Façade avec enduit gratté ton jaune Touraine. Menuiseries en PVC Ral 9016 (blanc). Porte d'entrée en acier coloris blanc. Deux arbres seront plantés sur la parcelle. L'espace libre à 74,42% sera gazonné. Deux stationnements extérieurs sur la parcelle.

CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable

Pas de question diverse

Prochaine commission : 23 mai 2023 à 18H30

CULTURE – ANIMATION – COMMUNICATION

Compte-rendu de la commission du 10 mai 2023

Présents : Isabelle Vauquelin, Anita Le Merrer, Marie-Noëlle Chevalier, Evelyne Dupont, Isabel Coudray, Caroline Chopin, Claire Lapoirie, Isabelle Ameye, Gilles Barbier.

Assistaient : Sandrine Parent, Mélaine Lhomme, M. Bujak, Tom Leconte, Matthys Lemétayer

Présentation projets

Matthys Lemétayer (stag. serv. Communication) : communication et réseaux sociaux

Tom Leconte (stag.serv. Culture) : élaboration du site internet dédié au Vieux-Château

M. Bujak : Présentation du projet CTEJ 2023-2024

Cinéma

Organisation de l'AP "Des mains en or" en la présence d'Isabelle Mergault le 11 mai

Séance ciné seniors le 22 mai " Jeanne du Barry"

AP "une année difficile" en la présence des réalisateurs Eric Toledano et Olivier Nakache le 26 Juin

Spectacle Jeunesse Merlot (musical, sportif et acrobatique) date prévue dernier trimestre 2023

Fête de la musique

Participation confirmée : Université Populaire, Latino Dance'Eure, Le Neubourg Country Club, La Cave Neubourgeoise (The black rabbits), Les 2 Zèbres (Ambiance Caraïbes), La table de Tom (concert à l'intérieur), Mamax café (DJ), M.Codron, M.Dujardin (mixage vinyl), M.Grente (Single Pass) groupe rock-pop

Participation en attente : M. Barbier (Cours de chasse sur le parvis de l'église),

N'ont pas encore répondu : Mémérosa, Bar du Château, Café de Paris, Pizzeria Les Oliviers,

Ne participera pas : La fontaine de l'Envol

Réunion d'organisation de l'événement prévue le jeudi 11 mai 2023 à 16h

Fête Saint Paul samedi 24 Juin

Organisation Retraite aux flambeaux 22h avec animation clown "Etincelle Bouillasse" dès 21h

Feu d'artifice à l'hippodrome 23h.

Estivales jeudi 13 et vendredi 14 juillet

Structures gonflables Ludinacre Jeudi 13 (15h30-21h) Vendredi 14 (11h-12h30 et 14h-18h)

Repas citoyen avec tables installées près de l'ancienne gare Vendredi 14 à partir de 19h

Concert **COVER'Z BAND** (6 musiciens) Vendredi 14 de 20h à 22h

Salon du livre le 05 novembre 2023

Réunion communication le 12 juin prévoir affiche avant la fin Mai

Conférence Maxime Follin

Date retenue : 28 septembre

Intitulé : « L'univers grand ouvert : aux frontières de l'espace et du temps » Rémunération : 300 euros

Madame Natacha Brunet demande si la rémunération de M. Follin est habituelle.

Madame le Maire répond que c'est la même que la fois précédente. Il n'y a pas d'augmentation.

Monsieur Jean-Baptiste Marchand demande si les cors de chasse sont confirmés et le coût du concert Cover'z Band.

Madame Isabelle Ameye confirme la présence des cors de chasse à la fête de la musique. Le concert du 14 juillet coûte 2300 € TTC. Un supplément pour une heure de DJ à 80 € n'a pas été retenu par la commission pour l'instant.

ENSEIGNEMENT - SPORT – VIE ASSOCIATIVE

Compte-rendu de la commission du 10 mai 2023

Présents : Isabelle Vauquelin, Isabelle Ameye, Isabel Coudray, Claire Lapoirie, Anita Le Merrer et Gilles Barbier.

ENSEIGNEMENT :

Nouveau règlement : sur la restauration scolaire et du temps périscolaire.

Compte-rendu de l'Ecole Dolto : en l'absence de Mme la Directrice c'est Mme Bouvier qui préside ce Conseil.

Effectifs : fermeture de classe actée le 10/02/2023.

Prévisions :

- PS 33

- MS 28

- GS 41

Donc pour 4 classes à la rentrée prochaine, les répartitions se feront fin juin et jusqu'à la rentrée car les effectifs peuvent changer.

Les réunions et visites de préparation à la rentrée pour les futurs PS sont à fixer et avons été contactées par la crèche pour faire visiter l'école aux futurs élèves.

Actions intervenant Musique : Mme Vallée a pris sa retraite au 31 Mars et une petite fête a été organisée lors de sa dernière séance. Un remplaçant avait été trouvé et malheureusement n'a pas pu la remplacer faute de diplôme supplémentaire et c'est donc Magali Duboucher de l'UP qui devrait prendre ce poste mais avec moins d'heures.

Activités pédagogiques :

- bal de la mandarine le 13 décembre à la salle du Haut-Phare

- goûter de Noël

- sortie au cinéma le Viking

- ateliers jeux de société ouverts aux familles chaque dernier vendredi de chaque période

- festival du Court métrage avec la Médiathèque à l'école le 4 mars

- bal de printemps le 13 avril

- Piscine les séances devaient commencer mais faute de retard pour le retour des consultations de casiers judiciaires, beaucoup de séances annulées.

Liaison GS/CP le 5 juin : visite des GS en CP et retour des CP en GS.

Pique-nique GS/CP à l'école Dupont de l'Eure puis retour à l'école pour l'après-midi.

Sorties fin d'année : PS au Moulin Amour ateliers autour de l'eau le 7 juillet.

MS/GS sortie à la mer à Merville Franceville le 4 juillet.

Kermesse le 23 juin, réunion de préparation le 5 mai à 18h.

Projets en cours et à venir

Rapport d'évaluation d'école rendu le 27 janvier. L'équipe est en attente de la visite d'un jury Inspecteur Directeur.

Présentation d'un projet innovant

Depuis le début de l'année, l'équipe enseignante travaille avec le RASED sur un projet innovant sur la parentalité. Le CARDIE (Cellule Académique de recherche et développement, Innovation et Expérimentation).

Le but de ce dispositif est d'identifier dans chaque académie des pratiques innovantes sur le terrain qui font bouger l'école. Si le projet est retenu, l'éducation nationale pourrait aider à en financer une partie.

Le projet est en cours de rédaction et porte sur la parentalité et la co-éducation.

La volonté de l'équipe est de faire une place aux familles à l'école, en améliorant l'accueil, la communication et l'information entre l'école et les familles, en les impliquant dans le parcours scolaire de leur enfant en leur permettant mieux de comprendre les enjeux de l'école maternelle.

Sondage auprès des parents jusqu'au 9 Mai.

Le but aussi de réaménager un endroit dans l'école pour parents-enfants.

Phase de budgétisation en associant la Municipalité, la PMI et d'autres partenaires sociaux pour mieux entourer les familles.

Projet sur 5 ans.

Travaux à l'école

Jeux de cour retirés car non agréés

Fontaines à changer

Questions sur le remplacement des Atsems mais malheureusement, ne sont pas remplacées faute de candidats en cas d'arrêt maladie.

Conseil Collège Pierre Corneille

Approbation du PV du CA du 6 février 2023

Autorisations de signatures des conventions et contrats et un avenant de marché public.

Bilan du séjour SEGPA bien apprécié des élèves qui ont révélé des aptitudes pour les activités sportives et nautiques.

Validation des comptes financiers

Affaires pédagogiques : Vote de la mise en œuvre de la charte d'usage du numérique mise à disposition par le service du Rectorat, d'où la modification du règlement intérieur.

Conseil Collège Geneviève De Gaulle

Approbation de PV du CA du 02/02/2023

Proposition du règlement intérieur et voté à l'unanimité.

Questions diverses au Département : plantation d'un arbre, problèmes de détérioration, de matériels vite dégradés....

Présentation des comptes financiers et votés

Convention pour le Comice Agricole : les jeunes sont venus tenir un stand de présentation de leurs produits et de pouvoir les vendre. Les professeurs responsables de la mini entreprise sont venus pour installer le matériel avec la visite de M. Grégoire venu encourager ses élèves.

Validation d'autres contrats et de conventions.

M. le Principal comme dans les écoles primaires n'a pas de retour sur la thématique de son rapport d'auto-évaluation de son établissement.

Les deux bancs de l'amitié sont arrivés et vont être placés dans les deux écoles primaires.

Le carnaval des écoles a eu lieu le vendredi 14 avril dans le centre de la ville, les deux écoles se sont retrouvées, les enfants et leurs professeurs déguisés pour la circonstance.

VIE ASSOCIATIVE

CA de l'UP du 9 Mars 2023

Approbation du CA du 19/01/2023

Une lettre d'un adhérent a été lue adressée par mail à chaque membre du bureau collégial. A l'issue de discussions, cet adhérent donne sa démission orale du Conseil d'Administration puis écrite par la suite.

Manifestations passées :

- Jeudi 2 février : Conférence de Didier Déperrois au Viking sur Le cheval dans la peinture de la Préhistoire au XXème siècle.
- Samedi 4 février : salle Barbat, crêpes party musicale déguisée
- Samedi 4 mars : dictée de la ville en partenariat avec l'UP

Départ de Christine Vallée professeur de piano et donc c'est Magali Duboucher qui ira dans les écoles.

Présentation du salon des Artistes Amateurs : samedi 1er avril et dimanche 2 avril, uniquement sculpture et peinture. 39 peintres et 5 sculpteurs sont inscrits. Vernissage le samedi avec le prix de la Mairie et le dimanche le prix du public, des enfants et de l'UP. Des billets de tombola sont mis en vente.

Rentrée 2023-2024 : forum des associations le samedi 2 septembre et rentrée de l'UP le jeudi 7 septembre.

Manifestations passées et à venir :

- samedi 25 mars : Concert violon alto et piano des professeurs à l'UP au profit des enfants ukrainiens à la salle du Haut Phare. Belle représentation, nous avons la chance d'avoir des professionnelles de haute qualité.
- mercredi 21 juin : fête de la Musique
- samedi 24 juin : Danse, Théâtre Audition musicale à la salle du Haut Phare avec toutes les activités de l'association.

Tour de table des sections

Scrabble, Dictée, Qi Gong, Broderie, Orchestre d'harmonie, Prêt à porter, Anglais, Danse, Art Floral, Musique, Peinture sur porcelaine, Peinture et Dessin, Généalogie, Chorale et Pilate.

Forum des associations : les courriers vont partir vers les différentes associations pour s'inscrire et fin juin une réunion sera organisée en Mairie pour caler les derniers problèmes ou demandes afin que fin août les services techniques n'aient aucun souci pour matérialiser le gymnase.

A.G. des courses hippiques qui n'a pas donné lieu à des problèmes financiers ou autres. Recrutement de bénévoles pour le weekend de la Pentecôte. Les spectateurs ont pris l'habitude de venir déjeuner sur place pour être présent dès le départ des courses.

AG Inter Seniors : pas de problème dans leur association avec les différentes sections présentées par les responsables avec un renouvellement dans le Conseil d'Administration.

Présentation du programme 2023/2024 avec des échanges et un voyage d'une journée dans le Pays d'Auge.

AG des anciens combattants très peu nombreux qui aimeraient bien se regrouper mais au niveau départemental, leurs responsables ne sont pas d'accord. Jacques Demaegdt aimerait bien laisser sa place de Président mais personne ne se présente ainsi que la Trésorière Gisèle Desbons.

AG du Musée de l'Ecorché d'Anatomie : nette augmentation des entrées mais les recettes sont inférieures faute de ventes d'objets annexes. Rupture de stock de certaines affiches.

Fréquentation scolaire : les entrées sont gratuites pour les classes élémentaires du Neubourg et demi-tarif pour les autres classes.

Proposition : faire venir les enfants les plus jeunes au travers d'ateliers avec la Grande Echelle.

- Topo sur le Docteur Auzoux lors du Congrès de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie à Louviers avec comme répercussion, de nombreux visiteurs au Musée.
- Topo de M. Le Normand sur le Docteur Auzoux à l'AG du Crédit Agricole
- 89 visiteurs lors des journées européennes du patrimoine
- un groupe de 22 médecins en provenance des USA
- poursuite des expositions très régulièrement

Prêts de pièces à l'extérieur

- Prêt à la clinique St Hilaire
 - Prêt au Musée Montbard
- 4 stagiaires reçus dans l'année

Travaux :

- signalétique faite, panneau lumineux changé
- changements de luminaires qui ont laissé des trous qu'il faut boucher pour éviter la poussière
- besoin d'un rétro projecteur pour remplacer la vieille télévision

SPORTS

Très belle rencontre de Hand Ball France Allemagne Filles.

Remise des diplômes avec Isabelle Vauquelin aux jeunes footballeurs avec le stage dans le cadre de la Fondation du Real de Madrid, une petite cinquantaine de jeunes dont cinq vont aller à Paris.

Le challenge des CM2 avec Cécile notre policière se prépare pour le vendredi 27 Mai sur le Vélodrome.

Le Tour de l'Eure aura lieu les 27, 28 et 29 mai prochain, départ du Neubourg le 29 Mai à 14h dans le centre-ville vers Louviers arrivée finale des trois jours.

CMJ : belle sortie au Sénat avec les jeunes de saint Opportune du Bosc et les élus avec l'accueil de Kristina Pluchet qui nous a permis grâce à sa présence de rentrer dans l'hémicycle et dans la grande bibliothèque. Et l'après-midi nous sommes allés sur les bateaux mouches observer les différents monuments qui se déroulaient au fur et à mesure que nous avançons. Retour au Neubourg vers 17h15mn.

Madame Natacha Brunet demande si le musée est gratuit pour tous les collégiens.

Madame Isabelle Ameye répond gratuit pour les enfants du Neubourg et 3 € par collégien « hors commune ».

Madame Natacha Brunet estime que la visite devrait être gratuite dans le cadre d'une sortie scolaire, comme pour le musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Evreux.

Madame Anita Le Merrer soulève que ce dernier est subventionné par le Département.

Madame le Maire rappelle que la ressource principale du musée de l'Ecorché est la subvention communale. Le musée ne perçoit de subvention ni du département, ni des autres communes ou communautés de communes.

Madame Isabelle Ameye précise que les visites scolaires nécessitent la présence du personnel le matin, rémunéré en heures supplémentaires.

DCM 2023-039- SUBVENTION A L'ECOLE DOLTO POUR LE PROJET PEDAGOGIQUE

L'équipe enseignante de l'école maternelle Françoise Dolto a travaillé sur le thème de l'eau comme fil conducteur de son projet pédagogique. Elle souhaite emmener l'ensemble des Moyens et des Grands (soit 71 élèves) à la mer, à Merville Franceville.

C'est pourquoi, elle sollicite la commune pour aider au financier du transport de cette sortie.

La commission Enseignement – Sport – Vie associative, réunie le 10 mai dernier, a étudié la demande et propose d'attribuer une subvention de 1040 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'attribuer une subvention de 1040 € pour le projet pédagogique de l'école maternelle Françoise Dolto.
- précise que la dépense en résultant sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.
- donne pouvoir à Madame le Maire ou à un Maire Adjoint Délégué pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2023-040- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LE PERISCOLAIRE

Vu la version actualisée du règlement intérieur pour la restauration scolaire,
Vu le compte-rendu de la commission Enseignement – Sport – Vie associative du 10 mai 2023,

Madame l'Adjointe au maire propose au conseil municipal de valider la dernière mise à jour du règlement intérieur pour la restauration scolaire et le périscolaire ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le règlement intérieur pour la restauration scolaire et le périscolaire version mai 2023.

Adopté à l'unanimité,

Monsieur Jean-Baptiste Marchand demande si un délai peut être précisé, dans la gestion des absences, pour fournir le justificatif.

Madame Marie-Noëlle Chevalier informe que la commune déduit les repas sans le justificatif. Elle précise que le règlement a été actualisé par rapport aux modalités de facturation en raison de la fermeture du Trésor Public du Neubourg.

VOIRIE – RÉSEAUX – ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT

Compte-rendu de la commission du 16 mai 2023

Etaient présents : Mesdames I. Vauquelin, A. Le Merrer, M.N. Chevalier, E. Dupont.

Messieurs E. Detaille, D. Onfray, J. Lefebvre, L. Cabot, P. Delaunay, F. Bronnaz.

Absents excusés : Messieurs F. Davoust, G. Barbier, S. Cherrier.

Services techniques : Monsieur Lesueur.

TRAVAUX DES ABORDS DE L'HÔPITAL

Les travaux vont commencer semaine 21, par la pose des fourreaux électriques pour l'éclairage et la barrière automatique de l'entrée.

Dans l'ancien jardin sur le côté gauche en montant, trois mats seront posés ainsi qu'un mât aiguille avec 3 spots éclairant l'accès de la partie haute et un mat situé à côté de la barrière.

Sur la partie du parking actuel devant la chapelle, deux éclairages en appliques seront posés sur le mur de la crèche et un mat aiguille devant l'entrée de la médecine avec 3 spots.

Comme précisé dans le compte-rendu de la commission du 7 février dernier les abords de l'hôpital vont être aménagés dans le cadre d'une convention entre l'hôpital et la ville.

L'équipe de la Maison d'Assistants Maternelles a émis le souhait que les personnes amenant leurs enfants à la crèche ne puissent plus reculer leur véhicule jusqu'à la porte située entre la chapelle et la crèche. Le point de stationnement pour ces véhicules sera à l'emplacement actuel des véhicules des médecins rue de l'hôpital. Ces derniers stationneront leurs voitures sur le futur parking dédié.

La commission a émis le souhait que l'éclairage sur la partie du parking fonctionnant avec l'éclairage public soit éteint entre 22h00 et 7h00 le lendemain.

PASSAGE PIETONS PLACE DUPONT DE L'EURE

Les travaux du passage piétons de la place Dupont de l'Eure vont débiter par le sciage des pavés le 22 mai. Deux petites tranchées après enlèvement des pavés accueilleront le fil conducteur sur lequel seront connectés les leds bleues.

Sur les deux intersections avec le passage des véhicules seront tracés des passages piétons. Les leds seront raccordées à l'éclairage public. La durée des travaux est estimée à 5 jours pour un coût de 22 376,00 € HT.

BORNE RUE OCTAVE BONNEL

La borne de la rue O. Bonnel à l'angle avec la rue du Val Sery fonctionnant très mal a été sortie de son logement pour un diagnostic. Son état visuel laissait craindre le pire.

Le devis de réparation, un peu moins de 9 000. 00€ étant plus élevé que le prix d'une borne neuve, 3589. 00€ TTC, une nouvelle borne a été commandée et sera posée dans les prochains jours. La pose sera effectuée par les services techniques et le branchement électrique sera assuré par l'entreprise

HDE qui assurera également la maintenance des 2 bornes, 2 vidanges par an et le changement des joints d'étanchéité. Cette borne a subi 5 ou 6 fois, des chocs frontaux ou verticaux.

BORNES DE SECURITÉ POUR LE MARCHÉ

Tous les mercredis matin, les employés des services techniques montent les abris sur la place Gambetta et déposent des barrières sur les rues adjacentes du centre-ville.

Quelques-unes sont positionnées directement dans des fourreaux prévus à cet effet, principalement à l'entrée du marché, Fontaine de l'envol et rue du Général de Gaulle.

La police municipale et les régisseurs se chargeant de mettre en place à la fermeture du marché, les barrières déposées le matin sur les rues adjacentes, rue Bioche, rue Couderc etc... Ces barrages se montrent inefficaces devant l'incivilité de certains automobilistes. La pénibilité, le temps passé, les maux de dos et les arrêts de travail dus à la manipulation de ces barrières nous obligeant à une réflexion, il a été proposé, lors d'une réunion avec les différents intervenants, de positionner des bornes escamotables manuelles en remplacement des barrières. La proposition a fait l'unanimité des gens autour de la table. Il reste à voir les entrées dont la police se charge de voir le meilleur système. Nous sommes en attente de devis pour la fourniture et la pose d'au moins 8 bornes, pour les rues adjacentes au marché.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE GUILBERT

Le chantier touche à sa fin en ce qui concerne les branchements et le branchement principal pour basculer le réseau aérien vers le réseau sous-terrain. Avant l'effacement des poteaux en béton et en bois, l'entreprise Brunet/Bataille doit démonter le réseau aérien électrique mais nous devons très certainement attendre un certain temps après Orange pour enlever le réseau téléphone aérien et fibre et les passer dans les fourreaux prévus à cet effet.

De ce fait, tant que les poteaux bois ou béton ne seront pas enlevés nous ne pourrons pas reprendre le revêtement en bitume sur les trottoirs à la charge des intervenants, SIEGE, SERPN et éventuellement de la ville, pour certaines parties pour éviter d'avoir un vilain patchwork.

PERSONNEL COMMUNAL

DCM 2023-041- CONVENTION D'INSPECTION HYGIENE ET SECURITE DU PERSONNEL

Madame le Maire expose que le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, modifié, article 5, autorise le Centre de Gestion à passer une convention pour la mise à disposition d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. Cette mission est proposée aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Madame le Maire rappelle qu'elle a nommé deux agents de prévention, dont la mission est axée sur la mise en œuvre de la prévention, mais ils ne peuvent pas exercer, en même temps, la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI).

Les missions de l'ACFI sont ciblées et ponctuelles et sans nécessité d'une présence de proximité. De ce fait,

Madame le Maire propose de passer une convention avec le Centre de Gestion de l'Eure pour la mise à disposition d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire joint à la convocation.
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2023-042- CREATION DE POSTES

Vu la réussite à un examen professionnel d'adjoint technique principal 2^e classe,

Vu la nécessité de créer les grades en adéquation aux différents recrutements sur les postes vacants, Madame le Maire expose l'ouverture de postes suivants :

Création de postes au 01/06/2023	Quotité de travail	Nombre de poste
Attaché (service culture)	35h	1
Adjoint technique principal 2 ^e classe (réussite examen)	35h	1
Adjoint administratif (service Etat-Civil)	35h	1
Adjoint technique	30h	1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU l'exposé ci-dessus ;

Considérant que les ouvertures de postes sont décidées par le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- DÉCIDE l'ouverture des postes proposés au 1^{er} juin 2023.

- AUTORISE le Maire ou un maire adjoint délégué à signer tout document relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2023-043- INDEMNITE FORFAITAIRE DE DEPLACEMENT AU TITRE DES FONCTIONS ITINERANTES

L'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 prévoit qu'une indemnité peut être allouée aux agents des collectivités en cas de fonctions essentiellement itinérantes à l'intérieure d'une commune, non dotées de transports en commun, ni de véhicules de service à leur disposition. L'objectif est de prendre en considération les nombreux déplacements quotidiens des agents pour remplir leurs missions. Le montant maximum prévu par le décret est de 615 € annuels.

Madame le Maire propose d'instaurer cette indemnité de 615 € annuels aux agents d'entretien des locaux de la commune concernés par ces déplacements selon les règles suivantes :

Bénéficiaires :

Les agents d'entretien (fonctionnaires ou contractuels) qui travaillent sur plusieurs sites dans la journée qui ne disposent pas d'un véhicule de service.

Règle d'attribution :

Les agents effectuant au moins trois sites différents par jour.

Conditions pour en bénéficier :

Aucune condition, l'indemnité est versée dès la prise de poste, selon le planning attribué à l'agent. Cette règle nous permettra d'être plus attractif sur le marché du travail local, sur des postes particulièrement en tension.

Modalités de versement :

Un arrêté d'attribution pour le titulaire ou un avenant pour le contractuel.
L'indemnité est versée mensuellement.

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 10 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG décide :

- d'instaurer l'indemnité forfaitaire de déplacement au titre des fonctions itinérantes de selon les règles proposées ci-dessus au taux maximum. Elle entrera en vigueur à compter du 1^{er} juin 2023.
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Adopté à l'unanimité,

DIVERS

DCM 2023-044- VOYAGE DES SENIORS 2023

(Annule et remplace les délibérations précédentes n° 2023-031 du 20/03/2023 et 2023-037 du 24/04/2023)

Considérant que la délibération n° 2023-037 du 24 avril 2023 fixe le tarif d'une seule catégorie de voyageurs pour le séjour sans le transport,

Dans un souci de clarté pour le service comptable, Madame le Maire propose au conseil municipal d'annuler les deux précédentes délibérations pour regrouper les tarifs sur une seule délibération.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), la ville du Neubourg réalise depuis sept ans une action « Seniors en Vacances ».

Cette action a pour but de permettre :

- à des personnes retraitées ou sans activité professionnelle de 60 ans et plus,
- à des personnes en situation de handicap à partir de 55 ans,

de partir quelques jours en vacances, seules ou accompagnées de leurs aidants familiaux, ou professionnels, de rompre l'isolement et de favoriser les liens intergénérationnels, pour une somme réduite au regard du coût réel du voyage.

La ville du Neubourg va ouvrir l'inscription aux habitants de l'ensemble du territoire communautaire avec une priorité aux habitants non imposables du Neubourg et de la Communauté de Commune du Neubourg (CDC).

Une convention est signée avec l'association CEVEO du Haut Breda, pour un séjour de 8 jours et 7 nuits dans les Alpes du Nord (Isère) au village vacances, les sept Laux, sur la commune de La Ferrière, du 2 au 9 septembre 2023.

Les tarifs proposés :

Catégorie	Tarif avec le transport en car	Tarif sans le transport en car
personne non-imposable	435 €	292 €
personne imposable du Neubourg	610 €	467 €
personne imposable de la CDC	625 €	482 €

personne extérieure	640 €	497 €
Supplément chambre particulière	86 €	86 €
Tarif journalier 12,29 € X 7		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'autoriser le voyage « Seniors en Vacances 2023 » destiné aux personnes de 60 ans et plus, ainsi que les personnes en situation d'handicap à partir de 55 ans du Neubourg, de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg et des communes extérieures.
- fixe les tarifs proposés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2023-045- TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Conformément aux dispositions des articles 255 et suivants du code de procédure pénale, la commune, dont la population dépasse 1300 habitants, doit désigner ses jurés. Le maire en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral n° DCL/BCE/2022/284 du 6 avril 2022 soit $4 \times 3 = 12$ pour la commune de Le Neubourg. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. Les opérations de tirage au sort pouvant se faire à l'occasion d'une séance normale du conseil municipal, Madame le Maire procède au tirage selon le 1^{er} procédé : Un premier tirage donne le chiffre des unités, un second celui des dizaines, et ainsi de suite, le chiffre donnant le numéro de page. Un second tirage donne le numéro de ligne.

• **INFORMATIONS**

Madame le Maire informe que l'enquête publique conjointe des deux procédures de mise en compatibilité avec l'extension de la linière du Ressault et de modification du Plan Local d'Urbanisme s'ouvre le 7 juin 2023 et se termine le 7 juillet 2023.

Madame le Maire rappelle que le calendrier des conseils municipaux du 2^e semestre 2023 a été transmis avec la convocation.

Madame le Maire rappelle l'actualité des manifestations prochaines :

- Tour de l'Eure du 27 au 29 mai avec le départ le 29 mai au Neubourg pour la dernière étape Le Neubourg-Louviers
- Courses hippiques les 28 et 29 mai à l'hippodrome du Neubourg.

• **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Jean-Baptiste Marchand demande ce qui a été fait pour le Sans Domicile Fixe qui fait la manche en centre-ville.

Madame le Maire informe que de nombreuses démarches ont été effectuées, tant sociales qu'humaines. Le SDF a quitté la ville vendredi midi. Un arrêté limitant la mendicité sur le territoire de la commune a été pris vendredi 12 mai.

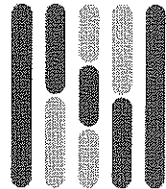
Monsieur Jean-Baptiste Marchand rappelle sa demande par mail, restée sans réponse, pour verser une subvention en faveur des sinistrés du séisme qui a touché la Syrie et la Turquie.

Madame le Maire propose de la soumettre à un prochain conseil municipal.

Madame le Maire et Madame Chevalier ont étudié la proposition de M. Marchand de recyclage des stylos usés. Elles proposent de l'élargir à la communauté de communes du Pays du Neubourg, compte tenu de la quantité à collecter.

Fin de séance à 21h01.

Prochain conseil : Lundi 19 juin 2023



Procès-verbal du 22 mai 2023

Le 22 mai deux mille vingt trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, à la mairie, salle de conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHARRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Brigitte LOPEZ à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Edouard DETAILLE à M. Francis BRONNAZ.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

DCM 2023-039- Subvention à l'école Dolto pour le projet pédagogique

DCM 2023-040- Approbation du règlement intérieur pour la restauration scolaire et le périscolaire


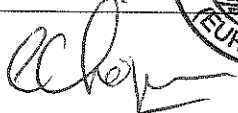
DCM 2023-041- Convention d'Inspection Hygiène et Sécurité du Personnel

DCM 2023-042- Création de postes

DCM 2023-043- Indemnité forfaitaire de déplacement au titre des fonctions itinérantes

DCM 2023-044- Voyage des seniors 2023

DCM 2023-045- Tirage au sort des jurés d'assises

Prénom Nom	Fonction	Signature
Isabelle VAUQUELIN	Maire	
Caroline CHOPIN	Secrétaire de séance	
Isabel COUDRAY	Secrétaire de séance	

